

**Délégation Développement urbain et Cadre  
de vie**

Lyon, le 14 février 2017

**Direction de la Voirie**

Service Maîtrise d'ouvrage

Émetteur : Delphine THEVENOT-PETIT

## **COMPTE-RENDU DES ECHANGES**

Date de la réunion : **Lundi 6 février 2017**

Objet : **Réunion publique de concertation**

**Projet de réaménagement de l'Avenue Général de Gaulle et de la  
place Marsonnat – Commune de Charbonnières les bains**

la métropole  
**GRANDLYON**

## Offre de stationnement

- L'étude de stationnement a été réalisée un jeudi : pourquoi cette étude n'a pas été réalisée également sur le week-end, un samedi ? C'est un jour de très forte fréquentation des commerces.
- Charbonnières dispose d'un centre-ville commerçant très dynamique et qui rayonne dans les communes alentours : il faut maintenir cette attractivité en garantissant le maintien de l'offre de stationnement.
- Il serait intéressant de réserver des poches de stationnement périphériques pour les commerçants et leurs employés : ceci permettrait de libérer le stationnement pour la clientèle au plus proche des commerces.
- Vous parlez de l'offre de stationnement pour les clients et les commerçants mais qu'en est-il du stationnement des habitants ?
  - ➔ La municipalité envisage la mise en place d'un système d'abonnement spécifique pour le stationnement des habitants dans le cadre de la loi sur la déréglementation du stationnement (entrée en vigueur en 2018). Ces offres d'abonnement seront réservées aux résidents ne disposant pas de garage.
- Je vous remercie pour cette démarche de concertation et pour ces beaux projets d'investissement pour notre commune. Notre centre-ville est vivant et attractif, grâce aux charbonnois mais aussi grâce aux habitants des communes alentours. Le scénario 1 est formidable : il permet aux usagers de venir facilement en voiture et de cheminer plus aisément. Il paraît faisable à condition de discipliner les commerçants et de faire en sorte qu'ils utilisent les poches de parking déportées. Le scénario 2 paraît à l'inverse dramatique : réduire l'offre de stationnement à 50 places entraînerait un blocage total du centre-ville. Il ne faut pas croire que les usagers iront garer leur voiture 50m plus loin pour se rendre dans les commerces.
- Le scénario 2 paraît tout à fait intéressant : la suppression de l'offre de stationnement suscite toujours des inquiétudes mais se révèle après coup tout à fait vivable. Ça a été le cas sur les villes de Lyon et de Paris avec la suppression du stationnement sur les Berges.
- La solution de parkings en ouvrages (souterrain ou aérien) a-t-elle été considérée ?
  - ➔ La piste d'un parking souterrain sur la place Marsonnat a été étudiée et ne s'est pas révélée pertinente : aménager ce type d'infrastructure reviendrait trop cher à la commune et sa gestion ne pourrait être assurée par un opérateur privé même si le stationnement est payant
- Ne serait-il pas envisageable de proposer un projet d'aménagement « évolutif » : aménager la rue selon le scénario 1 dans un premier temps puis supprimer la bande de stationnement pour élargir le trottoir avec une bande plantée (scénario 2) dans un deuxième temps ?
- L'extension de la zone bleue aura pour effet d'augmenter la pression du stationnement autour de la gare
  - ➔ La mairie souhaite que les autres communes alentours fassent aussi des aménagements pour le stationnement de leurs résidents. La mairie de Charbonnières prévoit la création d'une vingtaine de places supplémentaires sur la gare TER du Méridien

## Place Marsonnat

- Pourquoi cherchez-vous à connecter la place avec le parc du Casino alors que celui-ci est fermé ? Envisagez-vous une ouverture au public du parc ?
  - ➔ L'aménagement de la place Marsonnat est un préalable à la demande de réouverture du Parc, il faut montrer que la commune souhaite réinvestir cet espace. La Commune est en discussion avec le Casino à ce sujet
- Il n'y a pas de vie sur la Place Marsonnat, et encore moins sur le square Marsonnat : pourquoi ne pas réinvestir ces espaces pour justement étendre l'offre de stationnement ? On manque de places dans le centre-ville, ce serait un bon endroit pour des parkings supplémentaires.
- Valoriser la connexion au sentier des Amoureux ne semble pas très pertinent : ce chemin est vraiment triste à mourir, on n'a pas envie d'y aller. Il faudrait commencer par le remettre en valeur avant de vouloir le connecter avec la place Marsonnat.

## Plan de circulation

- Est-ce que la mise à double-sens de circulation de la rue de la Victoire a été envisagée ? Cela permettrait d'alléger le trafic de transit dans le centre-ville.
- La mise à double-sens de Victoire pourrait entraîner une forte baisse de la circulation sur De Gaulle, et cela pourrait entraîner la mort du commerce de centre-ville.
  - ➔ Des comptages de circulation vont être menés dans les prochaines semaines afin de déterminer la part du trafic de transit passant par l'Avenue de Gaulle.
- Quelles vont être les répercussions des projets sur la Route de la Paris sur le trafic automobile en centre-ville ?

## Chemin d'Ecully

- Quand sera remise en circulation le chemin d'Ecully (actuellement fermé suite à un éboulement) ?
  - ➔ Une réunion avec les Maires d'Ecully et de Charbonnières et le VP de la Métropole est programmée le 6 mars prochain pour décider de la stratégie à conduire.

## Prise en compte des projets immobiliers connexes

- Les différents projets immobiliers programmés sur l'Avenue de Gaulle sont-ils bien pris en compte dans le cadre du projet de voirie ?
  - ➔ L'équipe du projet a rencontré chacun des opérateurs (privés ou publics) ayant un projet de construction sur l'Avenue De Gaulle. Il s'agit de coordonner au mieux les calendriers de travaux de chacun et de proposer des aménagements cohérents et complémentaires. Des rencontres régulières seront programmées tout le long du projet, et notamment en phase chantier afin de veiller à garantir de chacun.

- Les données de diagnostic ne prennent pas en compte la prospective, et notamment les nombreux projets immobiliers de densification (notamment sur la route de Paris) : ne faudrait-il pas prendre en compte une hausse du trafic et des besoins de stationnement liés à l'arrivée de nouveaux résidents et intégrer ces données dans le projet ?

## Personnes à mobilité réduite

- Est-ce que l'avis des associations de personnes handicapées a été recueilli dans le cadre de la concertation ? Quel est leur avis sur les scénarios présentés ?
- Sur le scénario 2 vous proposez du stationnement latéral seulement sur le côté droit : est-ce compatible avec des emplacements PMR ? N'est-ce pas dangereux avec l'ouverture des portières du côté de la chaussée ?
  - Le stationnement latéral sur la droite de la chaussée est compatible avec la mise en place de places PMR.
- Le Conseil des Aînés salue la démarche de concertation et rappelle le besoin de prendre en considération le besoin de prendre en compte la facilité de circulation des personnes à mobilité réduite, cheminant avec un déambulateur ou bien avec une poussette.

## Aménagements cyclables

- Allez-vous maintenir le double-sens cyclable sur la rue ? Ce dispositif est très dangereux, heureusement qu'il n'y a pas beaucoup de cyclistes qui circulent sinon il y'aurait des accidents.
  - Le Maire a pris un arrêté afin d'interdire la circulation des cycles en double-sens sur l'Avenue de Gaulle. Dans le cadre du réaménagement, la possibilité reste ouverte et les conditions de circulation et de visibilité seront améliorées, devant ainsi réduire la dangerosité du dispositif : la remise en place d'un double-sens cyclable pourra ainsi être envisagée.

## Transports en commun

- Pourquoi ne pas envisager de faire circuler un bus TCL dans l'Avenue de Gaulle ? On parle des piétons, des vélos et des voitures, pourquoi pas des transports en commun ? Une offre de transport performante, en liaison avec la gare pourrait être une réponse aux besoins de déplacement sur Charbonnières.
  - Une navette avait été créée sur Charbonnières, mais au vu de sa fréquentation extrêmement faible elle a été supprimée. Dans le cadre du PDIE en cours d'étude, il est envisagé d'étudier une modification de l'offre de transports en commun ainsi que l'aménagement d'un itinéraire cyclable depuis la gare de Charbonnières vers le pôle d'emploi de Marcy l'Etoile.

## **Remarques générales**

- Une personne du public remercie la mairie pour cette démarche de concertation, il est important de construire le projet avec les élus et les habitants et de ne pas laisser la conception du projet entièrement aux mains de la Métropole et des bureaux d'études.
- L'aménagement projeté ne doit pas apporter plus de contraintes qu'aujourd'hui, il s'agit plutôt de faciliter le quotidien pour tous les usagers.